

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN**

**94<sup>e</sup> Séance (extraordinaire)**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean tenue le 28 août 2018 à 17 h, au 350, boulevard Champlain Sud à Alma, à laquelle il y avait quorum.

**Sont présentes les personnes suivantes :**

Madame Roxanne Thibeault, présidente  
Monsieur Pier-Olivier Cloutier Boily, commissaire  
Madame Marjolaine Girard, commissaire  
Madame Nathalie Savard, commissaire  
Madame Nancy Verreault, vice-présidente  
Madame Patricia Brassard, commissaire-parent

**Aussi présentes :** Madame Christine Fortin, directrice générale, madame Christine Flaherty, directrice générale adjointe et secrétaire générale et madame Rosa Savona, secrétaire de gestion.

**1. PRÉLIMINAIRES**

**1.1 Conformité de la réunion**

Constatation est faite à l'effet que la procédure de convocation a été respectée et que la réunion a été régulièrement convoquée.

**1.2 Ordre du jour / acceptation**

**CE180828-01** **Sur la proposition de madame Nathalie Savard, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance.**

**1.3 Procès-verbal / Dispense de lecture et acceptation**

**CE180828-02** **Sur la proposition de madame Marjolaine Girard, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juin 2018 (89<sup>e</sup> réunion) puisque chaque commissaire membre du comité exécutif en a reçu une copie au moins 6 heures avant le début de la séance; et d'accepter le procès-verbal.**

**1.4 Procès-verbal / Dispense de lecture et acceptation**

**CE180828-03** **Sur la proposition de madame Patricia Brassard, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire**

générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2018 (91<sup>e</sup> réunion) puisque chaque commissaire membre du comité exécutif en a reçu une copie au moins 6 heures avant le début de la séance; et d'accepter le procès-verbal.

## 2. DÉPÔT DE DOCUMENTS / PRÉSENTATIONS

Aucun

## 3. OBJETS DE DÉCISIONS

### 3.1 Composition des conseils d'établissement : consultation

**Considérant** qu'un conseil d'établissement est institué dans chaque école;

**Considérant** que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement comprend au plus 20 membres et qu'il est composé de parents, de membres du personnel, de membres de la communauté et pour les écoles secondaires, d'élèves du 2<sup>e</sup> cycle, selon certaines modalités;

**Considérant** que l'article 43 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que c'est la Commission scolaire qui détermine le nombre de représentants des parents et des membres du personnel, après consultation de chaque groupe intéressé;

**Considérant** que la détermination de la composition des conseils d'établissement date de plusieurs années et qu'il y a lieu de la revoir;

**Considérant** que la démarche doit débiter par la consultation des parents, des enseignants, du personnel professionnel non enseignant, du personnel de soutien et du personnel des services de garde de chacune des écoles.

CE180828-04

**Sur la proposition de madame Patricia Brassard, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité**

- de consulter les parents, les enseignants, le personnel professionnel non enseignant, le personnel de soutien et le personnel du service de garde de chacune des écoles quant au nombre de leurs représentants au sein du conseil d'établissement;
- que le retour des consultations se fasse au plus tard le 15 novembre 2018, en vue de la composition des conseils d'établissements pour l'année 2019-2020.

### **3.2 Frais de déplacement : approbation**

**Considérant** les mesures de contrôle en place au sein de la structure financière de la Commission scolaire (décision CC061219-10);

**Considérant** qu'en application de ces mesures, les demandes de remboursement des membres du conseil des commissaires et de la Direction générale pour les frais de déplacement encourus dans le cadre de leurs fonctions doivent être approuvées par le comité exécutif;

**Considérant** les demandes de remboursement de dépenses produites par les commissaires et la Direction générale entre le 19 juin et le 27 août 2018 soumises au comité exécutif pour approbation;

**Considérant** que ces demandes de remboursement ont fait l'objet d'une vérification de conformité par rapport à la politique en vigueur à la Commission scolaire;

**Considérant** que ces demandes sont raisonnables;

CE180828-05

**Sur la proposition de madame Nathalie Savard, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'approuver les demandes de remboursement de dépenses produites par les commissaires et la Direction générale entre le 19 juin et le 27 août 2018.**

## **4. INFORMATION**

### **4.1 Contrats octroyés pendant la période estivale 2018**

En vertu du règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs, la directrice générale de la Commission scolaire a le pouvoir d'autoriser des contrats pendant la période estivale pour éviter le retard dans la réalisation de travaux ou l'approvisionnement en biens et services. Madame Christine Fortin, directrice générale, mentionne que les contrats suivants ont été octroyés pendant la période estivale 2018 :

- dans le cadre du projet d'embellissement de la cour de l'école Saint-Gérard, contrat pour l'achat et l'installation de modules de jeux auprès de la compagnie Jambette inc., au montant de 49 162,25 \$;
- dans le cadre du projet d'embellissement de la cour de l'école Maria, contrat pour l'achat et l'installation de modules de jeux auprès de la compagnie Jambette inc., au montant de 9 623 \$;
- dans le cadre du projet d'embellissement de la cour de l'école Monseigneur-Victor, contrat pour l'achat et l'installation de modules de jeux auprès de la compagnie Goélandinc., au montant de 47 837 \$;
- participation au regroupement d'achat du Centre de services partagés du Québec pour l'achat de papier pour photocopieurs et imprimantes pour une

période de 2 ans, pour un montant d'acquisition approximatif de 60 000 \$ annuellement;

- contrat à l'entreprise Lachance asphalte inc. de 121 315 \$ pour l'agrandissement du stationnement de l'école secondaire Camille-Lavoie;
- approbation de coûts additionnels de décontamination des sols dans le cadre du projet de démolition de l'ancienne école Saint-Louis-de-Gonzague, au montant de 37 478 \$.

#### **4.2 Travaux au Pavillon de la santé Marie-Hélène-Côté : suivi**

Madame Lise Simard, directrice du Service des ressources matérielles, mentionne que les travaux de désamiantage au Pavillon de la santé Marie-Hélène-Côté sont terminés et que le budget a été respecté.

### **5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CE180828-06**

**Sur la proposition de monsieur Pier-Olivier Cloutier-Boily, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 17 h 35.**

Roxanne Thibeault  
Présidente

Christine Flaherty  
Directrice générale adjointe et secrétaire générale